

Contribution de Monique et Jacques Ragot, naturalistes

Auteurs du guide des falaises du Havre à Dieppe et du guide de la nature en pays de Caux (faune, flore, géologie)

Le département de la Seine Maritime :

- Fournit plus de 10 % de l'énergie électrique consommée en France avec les centrales électronucléaires de Penly et de Paluel et la centrale thermique du Havre ;
- Fait entrer 20 % du pétrole en France avec le port d'Antifer ;
- Concentre 35 % de la capacité nationale de raffinage du pétrole avec ses trois sites Pétrochimiques ;
- Possède deux grands ports dont le plus grand port français à conteneurs ;
- Est équipé d'un réseau routier et autoroutier exceptionnellement dense qui a détruit des milieux naturels à forte valeur patrimoniale; sans oublier le pont de Normandie qui a largement accéléré l'assèchement de la rive nord de l'estuaire.

D'autres installations sont programmées :

- Réalisation de deux centrales thermiques à charbon dans l'estuaire de la Seine ;
- Extension du canal maritime dans l'estuaire ;
- Réalisation d'une immense décharge près de la Remuée, sur 80 hectares en amont de la circulation souterraine des sources de Radicatel ;
- Et bien sûr le port méthanier et les éoliennes dispersées sur le plateau.

A cela s'ajoutent d'innombrables atteintes comme la destruction du paysage rural traditionnel, le ravinement des sols (encore un record de France), les méfaits de l'agriculture intensive sur la pollution de la nappe phréatique, la turbidité des eaux de consommation. Les indicateurs du mal-vivre (taux de suicides, de dépression) et de la santé (taux de cancer par ex.) sont tous "au rouge".

En Seine Maritime la nature n'en peut plus.

Il est très urgent de cesser de fragmenter les questions d'environnement et d'envisager le département dans sa globalité. Plusieurs élus commencent à tenir le même discours, celui que nous propageons depuis longtemps dans nos ouvrages. Nous demandons sans attendre, avant toute nouvelle destruction ou menace, l'organisation d'un vaste moratoire sur l'état actuel et l'avenir de notre région.

Examen de la situation actuelle avec emploi d'indicateurs biologiques (espèces animales et végétales) chimiques (taux de pollution de l'eau et de l'air) et statistiques (observatoire de la santé).

- Comparaison avec d'autres départements français côtiers
- Projet d'avenir dans le cadre du développement durable
- Limites à ne pas franchir

Le "Grenelle de l'environnement" doit se prolonger dans chaque région ou département. La Seine Maritime ne peut plus continuer à subir les effets de sa "vocation industrielle et commerciale", elle doit maintenant se tourner vers l'autre vocation que lui confère sa géographie, le tourisme.